



Formulaire d'attestation d'un spécialiste en dispositifs de ventilation

Demande d'attestation en vue d'une approbation pour l'exploitation définitive de fumoir(s) au sens la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics du 22 janvier 2009 (LIF - K 1 18) et de son règlement d'application du 7 octobre 2009 (RIF - K 1 18.01).

Nom du lieu public ou accessible au public :	
Type de lieu ou d'activité :	
Nom de l'exploitant ou du responsable :	Prénom :
Rue et n° :	
NPA :	Localité :
Tél. :	Fax :
E-mail :	Site internet :
Nombre de fumoir(s) prévu(s) :	
Autorisation d'exploitation provisoire du(des) fumoir(s) délivrée par la Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN)	oui : <input type="checkbox"/> le : non : <input type="checkbox"/>
Date :	Signature de l'exploitant ou du responsable du lieu :

Attestation du spécialiste en dispositifs de ventilation

Attestation certifiant que le système de ventilation du(des) fumoir(s) est conforme aux dispositions de l'article 3 du règlement d'application du 7 octobre 2009 (RIF - K 1 18.01) relatif à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics du 22 janvier 2009 (LIF - K 1 18).

Le(s) fumoir(s) dispose(nt) d'un système de ventilation mécanique séparé de celui du reste du bâtiment. Ce système permet un renouvellement d'air minimal conformément à la norme SIA 382/1. Il est entretenu régulièrement et conformément à l'état actuel de la technique.

Le(s) fumoir(s) est(sont) maintenu(s) en dépression continue d'au moins 5 pascals par rapport aux pièces communicantes, pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

Je, soussigné, atteste que le système de ventilation du(des) fumoir(s) est conforme aux dispositions légales ci-dessus précisées ainsi qu'au descriptif de ventilation remis lors du dépôt, auprès du Service de l'environnement des entreprises (SEN), de la requête d'obtention d'approbation pour l'exploitation définitive de fumoir(s).

Nom de la société et timbre :	
Nom et prénom du spécialiste :	
Rue et n° :	
NPA :	Localité :
Tél. :	Fax :
E-mail :	Site internet :
Date :	Signature du spécialiste :

Attestation à adresser par le requérant au : Département de la sécurité et de l'économie, PCTN, Bandol Centre, rue de Bandol 1, 1213 Onex

Pièce à joindre : autorisation de mise en service sécurité (AMS Sécurité)

L'exploitation à titre définitif du(des) fumoir(s) sera possible dès réception par le requérant de l'approbation délivrée et signée par le Service du commerce.